



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2008 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire
Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CESAR	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Henri LAURENT	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général de la Gironde

Cette réunion du comité syndical fait suite à une première réunion convoquée pour le 4 juillet 2008 mais pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

La séance est ouverte à 8h30 par Monsieur Alain RENARD, Président sortant du Syndicat Mixte.

1 / Election du Président

La séance est présidée par Monsieur Jacques MAUGEIN, doyen d'âge. Après avoir remis en perspective les grands enjeux de la gestion de l'eau, notamment pour l'alimentation en eau potable, le Président fait appel à candidature.

La seule candidature exprimée est celle de Monsieur Jean-Pierre TURON.

Celui-ci est élu Président du SMEGREG par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur Jean-Pierre TURON prend la présidence de la séance.

2 / Election du bureau

Monsieur Jean-Pierre TURON propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs RENARD et QUERON ;
- Membres : Messieurs MAUGEIN et CHAUSSET ;
- Secrétaire : Monsieur LAURENT.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-dessus.

3 / Composition de la CAO

Monsieur Jean-Pierre TURON propose la composition suivante :

- Président : Monsieur RENARD, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Mme PIAZZA et MM QUERON, MAUGEIN, LAURENT, PROVAIN ;
- Suppléants : MM RAYNAL, MAURAS, CESAR, CHAUSSET, DARMIAN.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-dessus.

4 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 février 2008

Aucune remarque n'est formulée sur le projet de procès-verbal. Celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

5 / Dispositions relatives aux agents du SMEGREG

Monsieur Jean-Pierre TURON donne la parole à Monsieur de GRISSAC de présenter le rapport relatif à ce point de l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance et validé les profils de poste mis à jour des agents du SMEGREG le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- décide la création, à compter du 1^{er} août 2008, d'un poste d'ingénieur principal et d'un poste de rédacteur principal ;
- autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à l'avancement des deux agents et à arrêter les taux des primes dont ils bénéficient.

S'agissant du régime indemnitaire, le Comité syndical :

- décide de fixer le coefficient multiplicateur du montant de référence de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) à 4 ;
- autorise le Président à arrêter le taux individuel d'ajustement de cette prime pour le seul agent pouvant en bénéficier dans le respect de la réglementation ;
- décide de supprimer en conséquence les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) attribuée à l'agent.

Pour ce qui concerne l'organisation de la journée de solidarité, le Comité syndical retient la solution validée par les services, à savoir le travail d'un jour de réduction du temps de travail.

6 / Point sur les études

Monsieur Jean-Pierre TURON rappelle que les études de ressources de substitution constituent la raison d'être du SMEGREG donne la parole à Monsieur de GRISSAC pour présenter les résultats des études achevées et l'avancement des études en cours.

A l'issue de la présentation, Monsieur Jean-Pierre TURON rappelle que tous les éléments seront disponibles pour choisir une ou plusieurs solutions d'ici à la fin 2008 ou début 2009 et qu'il conviendra alors de faire ce choix et d'arrêter les modalités pratiques de mise en œuvre de ces solutions, en premier pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle également que se posera alors la question du devenir du SMEGREG dans ce nouveau dispositif sachant qu'il aura mené à leur terme les principales études de ressources de substitution pour lesquelles il a été créé, mais que les nouvelles missions qu'il assure présentent un intérêt pour tous les usagers de la ressource.

Le Comité syndical prend acte de ces enjeux et des ces échéances.

7 / Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur Jean-Pierre TURON demande à Monsieur de GRISSAC de présenter ce rapport.

Considérant les propositions formulées par les établissements bancaires ayant répondu à la consultation et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- la passation avec DEXIA Crédit Local d'un contrat portant sur l'ouverture pour une durée d'un an, d'une ligne de trésorerie à taux fixe d'un montant de 300 000 € ;
- d'autoriser le Président :
 - à signer le contrat à intervenir ;
 - à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

8 / Budget 2008 - Décision modificative n° 1

A la demande de Monsieur Jean-Pierre TURON, le rapport relatif à décision modificative n° 1 au budget 2008 est présenté par Monsieur de GRISSAC.

La présentation ne donne lieu à aucun débat et le projet est adopté à l'unanimité.

9 / Mise en œuvre des ressources de substitution et devenir du SMEGREG

Monsieur Jean-Pierre TURON précise que ce rapport est informatif et ne demande pas qu'une décision soit arrêtée. Il vise à rappeler que les échéances des prises de décision de mettre en œuvre une ou plusieurs solutions de substitution et des choix de maîtrise d'ouvrage sont proches, éléments déjà évoqués lors de l'examen de l'avancement des études (rapport n°6).

10 / Révision du SAGE Nappes profondes de Gironde

A la demande de Jean-Pierre TURON, les évolutions réglementaires qui imposent la révision du SAGE et les enjeux de cette révision du SAGE sont présentés par Monsieur de GRISSAC.

La CLE du SAGE nappes profondes a décidé d'engager la révision de ce SAGE et sollicite le SMEGREG pour ce faire.

Avant de répondre à la demande de principe du Président de la CLE, le Comité Syndical souhaite recueillir l'avis des deux partenaires associés sur cette demande avant de se prononcer sur le sujet.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Bordeaux, le 11 juillet 2008

Le Président

Jean-Pierre TURON